Sensibilisation à la sûreté

Non-certifiante | Formation continue

Réf. : 1401744F — Mise à jour : 27 mai 2026

Organisme responsable : **CEFCM CONCARNEAU**

Présentation de la formation

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- reconnaître les menaces pour la sûreté
- comprendre la nécessité et les moyens de maintenir une prise de conscience de la sûreté
- rester vigilant
- contribuer au renforcement de la sûreté maritime

Programme

A. Notions élémentaires sur la sûreté maritime (0h30)

- Généralités
- Définition de « sûreté maritime »
- Différences entre « sécurité » et « sûreté »
- Différences entre « menace » et « risques
- Menaces actuelles pour la sûreté ?

B. Réglementation (1h30)

Sommaire des textes réglementaires ; Convention SOLAS (sauvegarde de la vie humaine en mer) - chapitre XI.2.; Code ISPS (sûreté des navires et installations portuaires) ; Champs d'application de ces textes ; Responsabilités ; Gouvernement ; Compagnies ; Personnes ; Prescriptions relatives aux exercices et entraînements ; Définitions ; agent de sûreté du navire ; agent de sûreté de la compagnie ; agent de sûreté de l'installation portuaire N °OMI ; niveaux de sûreté (NS), NS1, NS2, NS3 ; zone d'accès restreint ; plan de sûreté ; piraterie ; vol à main armée ; autres

C. Signification et implications des différents niveaux de sûreté (1h) :

- Notification du niveau de sûreté ;
- Connaissances des procédures et des plans d'urgence

D. Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté (1h45) :

- Techniques utilisées par les pirates pour monter à bord des navires en mer ;
- Techniques utilisées par les malveillants pour monter à bord des navires à quai
- Exemples de caractéristiques et comportements des personnes susceptibles de menacer la sûreté du navire
- Descriptions des caractéristiques et des effets éventuels d'armes prohibées, d'explosifs, de produits biologiques et substances pouvant constituer une menace pour le personnel, les passagers, les navires, les installations et autres sujets connexes

E. Traitement des informations et communication concernant la sûreté (0h15)

Définition des informations sensibles et exemples ; Importance de la confidentialité ; Texte de référence : Arrêté du 19 novembre 2012 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime en matière de sûreté et son annexe I
Note GM1 n°214 du 09/12/2013 et son annexe relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 19/11/2012

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Aucun prérequis

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2302443S	Présentiel	Paimpol	01/09/2026	31/08/2027
2302444S	Présentiel	ETEL	01/09/2026	31/08/2027
2302461S	Présentiel	LORIENT	01/09/2026	31/08/2027
2302462S	Présentiel	Treffiagat	01/09/2026	31/08/2027
2302463S	Présentiel	CONCARNEAU	01/09/2026	31/08/2027
2302464S	Présentiel	Saint-Malo	01/09/2026	31/08/2027
2302482S	Présentiel	Brest	01/09/2026	31/08/2027

Source : GREF Bretagne #1401744F